

655 - Contrats Départementaux

Proposition d'aide pour la réalisation d'aménagements cyclables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Actualisation des aides suite au plan de relance en lien avec l'épidémie de COVID-19

CD/2020/047

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Sur l'ensemble du territoire bas-rhinois, le Département s'engage auprès de 14 Communes et Communautés de Communes dans la réalisation de 35 projets d'infrastructures cyclables, dans le cadre d'une démarche de promotion du vélo et de déclinaison d'un réseau cyclable « du structurant vers le local ». Le plan de relance résultant de la crise du COVID mobilise des ressources complémentaires qui permettent un accompagnement renforcé du Département avec notamment une participation bonifiée de 50% au lieu de 30% pour les projets dont la réalisation est possible à court terme et qui relèvent du maillage des itinéraires structurants départementaux ou assurent une liaison cyclable transfrontalière. Ces partenariats renforcés sont le fruit de concertations engagées avec les territoires et notamment ceux qui ont été accompagnés dans l'élaboration de leurs schémas cyclables locaux. C'est donc l'aboutissement d'un travail en commun qui est valorisé avec l'engagement de réaliser des aménagements cyclables s'intégrant dans un maillage local co-construit pour prendre en compte les besoins d'intérêts départementaux mais aussi les liaisons utilitaires plus locales (rabattement vers les gares, collèges, liaison entre communes...).

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2020/021 du 22 juin 2020 de nouvelles dispositions des contrats départementaux de développement territorial et humain, pour accompagner la relance de l'activité consécutivement à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. Ces nouvelles dispositions concernent les projets d'itinéraires cyclables inscrits au schéma des itinéraires structurants départementaux ou d'intérêt transfrontalier ayant déjà fait l'objet d'une attribution de subvention au titre du fonds de développement et d'attractivité.

Le projet de piste cyclable express Haguenau-Bischwiller répond aux critères d'éligibilité de bonification de subvention. Le taux initial de la participation départementale fixée à 30% peut donc être porté à 50%, au titre de l'intégration des projets dans le réseau des itinéraires structurants départementaux.

Le Conseil Départemental, lors de sa séance plénière du 24 juin 2019 (délibération n° CD/2019/026), a décidé d'attribuer des subventions d'investissement, au titre du Fonds de développement et d'attractivité à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2020/021 du 22 juin 2020 de nouvelles dispositions des contrats départementaux de développement territorial et humain, pour accompagner la relance de l'activité consécutivement à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Ces nouvelles dispositions concernent les projets d'itinéraires cyclables inscrits au schéma des itinéraires structurants départementaux ou d'intérêt transfrontalier ayant déjà fait l'objet d'une attribution de subvention au titre du fonds de de développement et d'attractivité.

Un projet porté par la Communauté d'Agglomération de Haguenau répond aux critères d'éligibilité de bonification de subvention. Le taux initial de la participation départementale fixée à 30% peut donc être porté à 50%, au titre de l'intégration des projets dans le réseau des itinéraires structurants départementaux.

1. Détail du projet

Le coût du projet s'élève à 1 400 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel initialement validé et intégrant la subvention départementale octroyée, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, par délibération n° CD/2019/026 du 24 juin 2019 précitée est le suivant :

- Département du Bas-Rhin (30%) : 420 000 €
- Communauté d'Agglomération de Haguenau (70%) : 980 000 €

2. Actualisation du taux de subvention

Lors de sa séance plénière du 22 juin 2020, le Conseil Départemental a engagé un plan de relance pour soutenir et accompagner les acteurs associatifs et touristiques, les partenaires territoriaux et les activités de proximité Bas-Rhinoises dans le contexte de la pandémie du COVID 19.

Dans ce cadre, la réalisation des itinéraires cyclables structurants d'intérêt départemental financés au titre du fonds de développement et d'attractivité ont vu la participation départementale bonifiée de 30 à 50% (sous réserve d'appréciation de la commission territoriale).

Le projet sus visé répond aux critères nécessaires pour bénéficier de cette augmentation de la participation départementale.

3. Plan de financement actualisé

Sur ces nouvelles bases, il est proposé d'allouer une aide financière supplémentaire à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour le projet de réalisation de la piste cyclable express Haguenau-Bischwiller, modifiant ainsi le plan de financement correspondant, tel que détaillé ci-après :

Le coût du projet s'élève à 1 400 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

- **Département du Bas-Rhin (50%) : 700 000 €**
- Communauté d'Agglomération de Haguenau (50%) : 700 000 €

Le Département contribue au financement du projet de piste cyclable express Haguenau-Bischwiller à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 700 000 €. La subvention initiale attribuée est ainsi portée de 420 000 € représentant 30% du montant des dépenses éligibles, à 700 000 € représentant 50% du montant des dépenses éligibles, soit une aide supplémentaire de 280 000 €.

4. Conditions d'octroi des subventions

Afin de limiter en durée l'exécution des travaux, ces subventions seraient attribuées et versées à la Communauté d'Agglomération de Haguenau sous les conditions suivantes :

Pour chacun des projets, les travaux devront être achevés 2 ans après la date limite de remise de la première facture travaux (la définition des travaux étant la suivante : dégagement d'emprise, terrassement, d'aménagement de voirie et de chaussée, tranchée pour fondation ou enfouissement, bordure de chaussée, caniveaux) du 30 juin 2022, soit le 30 juin 2024 au plus tard.

Pour les projets ayant fait l'objet d'une bonification de taux à 50%, si les travaux n'ont pas démarré au 30 juin 2022, celle-ci sera ramenée à 30% des dépenses éligibles.

Le versement de l'acompte de 50% sera versé par projet, figurant à l'annexe de la convention, sur la présentation des ordres de service de démarrage des travaux.

5. Incidences financières

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|---------------------|---|------------------|--|-----------------|
| FAED 2018/1 | G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement | 131 000 000,00 € | 41 370 089,00 € | 280 000,00 € |

Le présent rapport ainsi que ses annexes ont été examinés pour avis par la commission territoriale Nord le 16 novembre 2020, qui s'est prononcée favorablement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de compléter la délibération n°CD/2019/026 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019 et de porter la subvention d'investissement afférente au projet de « réalisation de 2 boucles cyclables » de 600.000 € à 880.000 €, comme suit :

Attribue à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, une subvention d'investissement supplémentaire de 280.000 € pour le projet d'itinéraire cyclable « Boucle Moder Est – piste cyclable express Haguenau-Bischwiller », portant ainsi l'aide financière départementale totale pour ce projet de 420 000 € à 700 000,00 €, soit 50% du coût du projet ;

Confirme la participation financière du Département auprès de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, pour le projet d'itinéraire cyclable « Boucle Moder Ouest » pour un montant total de 180 000 €, soit 30% du coût du projet ;

Pour chacun des projets précités, les travaux devront être achevés 2 ans après la date limite de remise de la première facture travaux (la définition des travaux étant la suivante : dégagement d'emprise, terrassement, d'aménagement de voirie et de chaussée, tranchée pour fondation ou enfouissement, bordure de chaussée, caniveaux) du 30 juin 2022, soit le 30 juin 2024 au plus tard. A cette date le montant des subventions valant solde de tous comptes sera calculé sur la base des factures acquittées et visées par le trésorier payeur au 30 juin 2024. Le versement de l'acompte de 50% sera versé par projet, figurant à l'annexe de la convention, sur la présentation des ordres de service de démarrage des travaux.

- d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté d'Agglomération de Haguenau destinée à permettre le versement des deux subventions précitées, joint en annexe de la présente délibération ;

- autorise son Président à signer l'avenant précité.

Strasbourg, le 18/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY